Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260414BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 14- Administration générale- Désignation d'un référent sécurité routière

Rapporteur : Le Maire

La sécurité routière constitue un enjeu majeur de santé publique et d'aménagement du territoire, nécessitant une coordination renforcée entre les acteurs locaux, les services de l'État et les usagers de la route. Dans ce cadre, la commune de Névez, soucieuse d'améliorer la prévention des accidents et la fluidité de la circulation sur son territoire, souhaite structurer une démarche proactive en désignant un élu référent dédié à cette thématique. Aussi, cet élu sera l'interlocuteur privilégié de la Coordination sécurité routière de la Préfecture.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Il est proposé de désigner Jean-Louis BLOT de la liste de D. GUILLOU ou Fabian SALAUN de la liste de S. MANUSSET référent sécurité routière de la commune.

Considérant qu'à l'issue du vote, les suffrages exprimés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260414BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

- 18 suffrages exprimés pour Jean-Louis BLOT ;
- 5 suffrages exprimés pour Fabian SALAUN ;

Le Conseil municipal, après avoir voté par un vote à main levée (18 votes pour Jean-Louis BLOT et 5 votes pour Fabian SALAUN), décide :

- de désigner Jean-Louis BLOT référent sécurité routière de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NÉVEZ 29920

MAIRIE DE NEVEZ 29920